

Le 8 juillet 2008

**Extrait du procès-verbal de la Municipalité de Saint-Marcel ou copie de résolution**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 7 juillet 2008 à 20 : 00 heures, heure normale de l'est.

Étaient présents Messieurs, Mesdames :

Marcel Bélanger	Conseiller no 1	France Pelletier	Conseillère no 2
Bertrand Bélanger	Conseiller no 3	Pierre Allen	Conseiller no 4
Marc Pelletier	Conseiller no 5	Jacinthe Caron	Conseillère no 6

Ainsi que la secrétaire trésorière, Normande Bélanger.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Clément Bernier.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LEMAJNTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Il est proposé par Pierre Allen et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marcel fasse parvenir copie de cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant son opposition à la déréglementation de Postes Canada est exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

La Directrice générale,

  
Normande Bélanger

Ce huit juillet deux mille huit.